



**UNE NOUVELLE VOCATION  
POUR CAMILLIEN-HOUDE/  
REMEMBRANCE  
AU SERVICE D'UNE VÉRITABLE  
« EXPÉRIENCE PARC »**

**MÉMOIRE DU CRE-MONTRÉAL**

PRÉSENTÉ À

**L'OFFICE DE CONSULTATION  
PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

LE

**23 NOVEMBRE 2018**



**CONSEIL RÉGIONAL  
ENVIRONNEMENT  
MONTRÉAL**



## Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
Tél. : 514-842-2890  
Télééc. : 514-842-6513  
[info@cremtl.qc.ca](mailto:info@cremtl.qc.ca)  
[www.cremtl.qc.ca](http://www.cremtl.qc.ca)

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

### Suivez-nous!



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>UNE NOUVELLE VOCATION POUR CAMILLIEN-HOUE/REMEMBRANCE AU SERVICE D'UNE VÉRITABLE « EXPÉRIENCE PARC »</b>	<b>5</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>7</b>
<b>PRINCIPE I – Promenabilité et sécurité</b>	<b>7</b>
1. Retirer la circulation de transit, une clé majeure.	7
2. Revoir le partage de la voie sur l'ensemble de l'allée Camillien-Houde/Remembrance, au profit de la mobilité durable et de la promenabilité.	7
3. Réduire la vitesse effective de circulation par des aménagements et des mesures d'apaisement.	8
4. Poursuivre la bonification de l'offre de transport collectif pour accéder au parc.	8
5. Améliorer l'orientation des promeneurs tout le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance grâce à une meilleure signalétique et des aménagements clairs.	9
6. Réduire les îlots de chaleur le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance	10
<b>PRINCIPE II – Qualité des aménagements</b>	<b>11</b>
7. Améliorer la qualité des aménagements du belvédère Soleil et du Café suspendu.	11
8. Accorder une attention particulière aux abribus et à l'aménagement de leurs abords.	12
9. Améliorer la qualité du mobilier urbain et des panneaux de signalisation, qu'ils soient permanents ou temporaires.	13
<b>PRINCIPE III – Écologie</b>	<b>14</b>
10. Réduire la superficie des espaces de stationnement et en faire une gestion durable.	14
11. Mener des activités de sensibilisation environnementale aux différents points d'intérêt le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.	14
12. Prendre en considération les particularités écologiques du parc du Mont-Royal dans les nouveaux aménagements.	14
<b>PRINCIPE IV – Relation à la ville</b>	<b>15</b>
13. Finaliser le chemin de ceinture en aménageant une passerelle au-dessus de Camillien-Houde pour relier le bois longeant le boulevard Mont-Royal et la partie principale du parc du Mont-Royal.	15
14. Relier le secteur du Bois Summit et le secteur du mont Royal par un réaménagement convivial et sécuritaire de l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges	16
15. Assurer l'accès convivial et sécuritaire des piétons et cyclistes sur les grandes artères, en amont des accès au parc.	16
<b>PRINCIPE V – Communication</b>	<b>17</b>
16. Déployer une campagne de communication visant à informer la population sur le devenir de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.	17
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>19</b>



## INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) s'implique pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du mont Royal. Que ce soit au sein de la Table de concertation du Mont-Royal, de son Comité du président ou lors de diverses consultations sur le sujet depuis le Sommet de Montréal de 2002, nos actions et nos prises de position ont souvent touché la protection et la mise en valeur des milieux naturels (du parc et hors parc), et l'amélioration de l'accès pour les usagers du parc, de façon sécuritaire et agréable.

Nous avons donc accueilli avec enthousiasme la volonté de la ville de Montréal d'apaiser et de mieux aménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance dans l'optique d'en faire une véritable allée de parc. Le projet pilote, mis en place cet été, a permis d'éliminer la circulation de transit dans le parc et de constater concrètement les effets positifs importants en termes de réduction du volume de trafic automobile.

Les premiers résultats du projet pilote sont en effet venus renforcer ce qui relevait plus de l'intuition au niveau des gains pour les usagers du parc : quiétude et réduction du bruit pour ce secteur du parc jouxtant cette allée, apaisement de la circulation. La bonification de la desserte en transport collectif durant la période du projet pilote et dans le cadre des cyclovias constitue une amélioration notable qui mérite d'être maintenue. Les aménagements transitoires mis en place durant le projet ont quant à eux fait émerger certains enjeux et ont permis d'identifier certaines pistes d'amélioration pour le projet permanent.

Les recommandations de ce mémoire s'appuient sur la connaissance du territoire acquis au cours de toutes ces années, complétée par une visite sur le terrain durant le projet pilote en juillet ainsi que par un travail d'échanges et de concertation avec plusieurs acteurs de la société civile.

Pour nous, la protection et la mise en valeur du parc du Mont-Royal, en lien avec sa vocation de parc et sa qualité patrimoniale exceptionnelle, doivent avoir la priorité dans toutes les décisions qui ont trait à un élément du territoire qui le concerne. La voie Camillien-Houde/Remembrance doit bien sûr y souscrire.



## UNE NOUVELLE VOCATION POUR CAMILLIEN-HOUE/REMEMBRANCE AU SERVICE D'UNE VÉRITABLE « EXPÉRIENCE PARC »

Le parc du Mont-Royal est un joyau extraordinaire, unique en son genre. Véritable poumon vert en plein cœur du centre-ville, offrant des vues lointaines de par sa topographie, le parc fait la joie et la fierté de la population montréalaise et constitue une destination touristique des plus prisées. L'important achalandage pour une grande diversité d'activités en est la preuve concrète. Avec cela et le prestige qui l'accompagne, les pressions sont nombreuses et une vigilance de tous les instants est nécessaire pour assurer la protection de la richesse naturelle et culturelle de ce patrimoine collectif.

Par son emplacement et les points d'accès aux différents atouts du parc (belvédères, sentiers, patinoire, bâtiments, etc.), l'allée Camillien-Houde/Remembrance a un rôle important à jouer dans le devenir du parc et offre un fort potentiel d'en bonifier plusieurs aspects.

Comme prémisse, nous sommes convaincus que certains principes doivent guider l'aménagement du parc dans son ensemble, incluant l'allée Camillien-Houde/Remembrance :

- **Promenabilité et sécurité:** On doit privilégier le contact entre les usagers du parc et la nature, une richesse si rare et donc si précieuse en plein cœur de la ville. Cela passe notamment par la « promenabilité » des axes de mobilité, c'est-à-dire leur capacité de nous guider vers l'expérience paysagère, esthétique et sensorielle du lieu; une expérience de calme au cœur d'une ville effervescente. La valeur de l'accessibilité était chère à Olmstead. Aujourd'hui, le parc est un véritable emblème de Montréal et il est toujours aussi important de défendre ce principe par des aménagements appropriés. Notre époque vient ajouter de nouvelles considérations liées à la mobilité durable et à la sécurité, avec les déplacements en transports actifs et collectifs, ainsi que l'adoption de la Vision Zéro.
- **Qualité des aménagements :** Il est primordial de mettre en valeur le caractère particulier du parc du Mont-Royal, un élément majeur de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, un statut octroyé depuis 2005 qui reconnaît sa grande valeur, notamment en optant pour des aménagements de qualité, dont l'esthétique respecte et magnifie cette richesse.
- **Écologie :** La nature fait intrinsèquement partie de ce qui fait la valeur patrimoniale du parc du Mont-Royal. Ainsi, il importe de protéger les écosystèmes qui le composent et de réduire les sources de stress sur les êtres vivants qui l'habitent.
- **Relation à la ville :** Le parc du Mont-Royal et la ville s'interpénètrent; c'est l'une des caractéristiques qui en fait un lieu aussi unique. Cependant, certaines voies agissent comme des barrières pour les promeneurs et compliquent les déplacements d'un secteur à l'autre du parc. Il nous semble important de repenser l'aménagement de ces voies pour rétablir des connexions conviviales et sécuritaires, et tisser l'unité d'expérience et de lieu. Ce principe invite également à analyser la question de l'accès à une échelle plus large que



celle du parc. Comme le conçoit [Sonia Lavadinho](#), anthropologue et géographe urbaine, les parcs ont une « deuxième peau », une zone d'interface parc-ville, dont l'aménagement influence significativement l'expérience des usagers du parc et celle des acteurs sociaux qui évoluent à sa périphérie.

- **Communication** : Le lien d'appartenance des usagers, leur adhésion aux transformations et leur participation dans le devenir du parc passe par une communication claire, suffisante et rassembleuse.

En accord avec ces principes, notre vision concernant l'allée Camillien-Houde/Remembrance se déploie autour de quelques idées phares. Nous voulons faire de cette voie une véritable promenade, un endroit aménagé pour y vivre pleinement « l'expérience parc », incluant les usages usuels extensifs d'un parc (comme la marche, la bicyclette) et la contemplation paisible de la nature et des points de vue. Bref, nous souhaitons que cet axe soit repensé pour les usagers du parc et, en conséquence, qu'il soit conçu comme une composante du parc, une belle allée mettant davantage en valeur ses atouts tout le long de son parcours. Cette vision demande de faire des choix, le premier étant de ne plus faire de cette allée un raccourci pour les déplacements automobiles entre deux secteurs de la ville.

Pour réaliser cette vision, nous formulons les 16 recommandations, arrimées aux principes énoncés plus haut. Nous avons fait le choix de ne pas entrer dans les détails d'une conception fine des aménagements, ce mandat revenant à l'administration, mais souhaitons par ce mémoire guider la réflexion à venir. Voici nos recommandations.



## **RECOMMANDATIONS**

### **PRINCIPE I**

**Améliorer la promenabilité et augmenter la sécurité des usagers du parc sur l'ensemble de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.**

#### **1. Retirer la circulation de transit, une clé majeure.**

En réduisant drastiquement le volume de circulation, le retrait de la circulation de transit permet d'améliorer de façon notable la sécurité et l'expérience des usagers du parc. En effet, le volume de trafic de transport motorisé est l'un des principaux facteurs de collisions de la route. Retirer la circulation de transit signifie clairement prioriser les usagers du parc tout en leur permettant de s'y rendre par de multiples moyens de transport. Par une telle décision, des opportunités s'ouvrent en termes d'aménagement et d'embellissement au profit direct pour le parc et ses usagers.

Une manière de faire pourrait consister à instaurer des frais de stationnement payables à l'entrée du parc, soit au moment de s'engager sur Camillien-Houde/ Remembrance. La mise en place de barrières ou bollards intelligents pourrait être accompagnée d'un jalonnement dynamique aux entrées afin d'indiquer le nombre de places disponibles et possiblement d'un système bloquant l'accès à Remembrance et Camillien-Houde lorsque les stationnements sont à combles.

Le corollaire de la fin de circulation de transit est de s'assurer de bonifier les offres de transport collectif et actif de façon à réduire les possibles effets négatifs de la redirection des véhicules sur le réseau routier ceinturant le parc.

#### **2. Revoir le partage de la voie sur l'ensemble de l'allée Camillien-Houde/Remembrance, au profit de la mobilité durable et de la promenabilité.**

Le projet pilote constitue une première étape dans une réflexion qui doit conduire à un partage de la voie afin de favoriser la cohabitation des usagers : piétons, cyclistes, transport en commun et véhicules automobiles. Il existe un réel besoin d'aménagements sécuritaires et conviviaux, pour l'ensemble des usagers, en particulier les plus vulnérables, cyclistes et piétons. Parmi les mesures susceptibles d'assurer une bonne cohabitation entre tous, notons celles-ci :

- Partout où la largeur de l'allée le permet, envisager l'aménagement de zones dédiées pour les usagers les plus vulnérables, soit piétons et cyclistes.
- Dans l'escarpement entre les deux belvédères, là où la voie Camillien-Houde se rétrécit significativement, aménager une voie de circulation alternée : des feux de circulation placés en amont et en aval permettraient la circulation dans un sens puis





dans l'autre, sur la même voie. L'espace récupéré permettrait d'aménager un passage sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

- Aménager des traverses sécuritaires pour les piétons et cyclistes aux carrefours et zones de rencontre suivants :
  - carrefour Parc/Côte-Sainte-Catherine/Mont-Royal/Camillien-Houde;
  - à chacun des belvédères (Camillien-Houde et Soleil), faire des aménagements qui empêchent les conducteurs de véhicules motorisés de se stationner au bord de la route; le stationnement du belvédère Camillien-Houde devrait être réservé aux autobus touristiques et au transport des personnes ayant des limitations fonctionnelles.
  - aux endroits où des sentiers permettraient de passer d'un secteur du parc à l'autre en traversant;
  - à tous les arrêts d'autobus.

### **3. Réduire la vitesse effective de circulation par des aménagements et des mesures d'apaisement.**

L'expérience de la promenade, celle que nous souhaitons pour l'allée Camillien-Houde/Remembrance, est une expérience sensorielle et esthétique « qui prend son temps ». Par conséquent, il apparaît sensé d'établir une vitesse maximale de 30 km/h sur l'allée Camillien-Houde/Remembrance, applicable autant aux conducteurs de véhicules motorisés qu'aux cyclistes. En outre, cette mesure viendrait réduire le risque de collision entraînant des blessures graves et des décès, tel que préconisé par la Vision Zéro, stratégie de sécurité routière à laquelle souscrit la Ville de Montréal. On peut également y voir une mesure dissuasive supplémentaire propre à décourager les automobilistes d'emprunter Camillien-Houde/Remembrance comme voie de transit, cette mesure en augmentant la durée de la traversée.

Pour aider les usagers du parc à s'autoréguler et à adopter le comportement souhaité, il est nécessaire de mettre en place des aménagements physiques dictant la vitesse à adopter. Un accent particulier doit être mis aux divers points de rencontre avec des usagers à pied et à vélo : belvédères, accès aux stationnements, débarcadères et arrêts d'autobus.

### **4. Poursuivre la bonification de l'offre de transport collectif pour accéder au parc.**

Les échanges effectués avec divers partenaires tout au long de l'été et de l'automne nous permettent de conclure que, bien que la bonification de l'offre de transport collectif ait été grandement appréciée cet été (hausse de la fréquence des lignes 11 et 711), celle-ci n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de la population. Les efforts de la Société de transport de Montréal gagneraient donc à être poursuivis. Des discussions avec l'ensemble des parties prenantes du parc permettraient de bénéficier de l'expérience et de la connaissance de ces acteurs-utilisateurs du parc. Les thèmes suivants nous apparaissent prioritaires :





- le tracé des lignes;
- l'emplacement des arrêts et la circulation aux intersections (les traversées des usagers, les angles morts, etc.);
- la hausse des fréquences et les pics d'achalandage;
- la possibilité de mettre en place des navettes pour des circuits alternatifs et les périodes plus creuses.

#### **5. Améliorer l'orientation des promeneurs tout le long de l'allée Camillien-Houde/ Remembrance grâce à une meilleure signalétique et des aménagements clairs.**

L'usager du parc du Mont-Royal peut trouver le long du chemin Olmstead une signalétique claire, conçue pour le promeneur. On ne peut pas en dire autant pour l'allée Camillien-Houde/ Remembrance. Cela tient peut-être au fait que, jusqu'ici, cette voie a davantage été pensée et aménagée pour l'automobiliste plutôt que pour les piétons et les cyclistes. Il serait important de pallier ce manque, notamment en appliquant les recommandations suivantes :

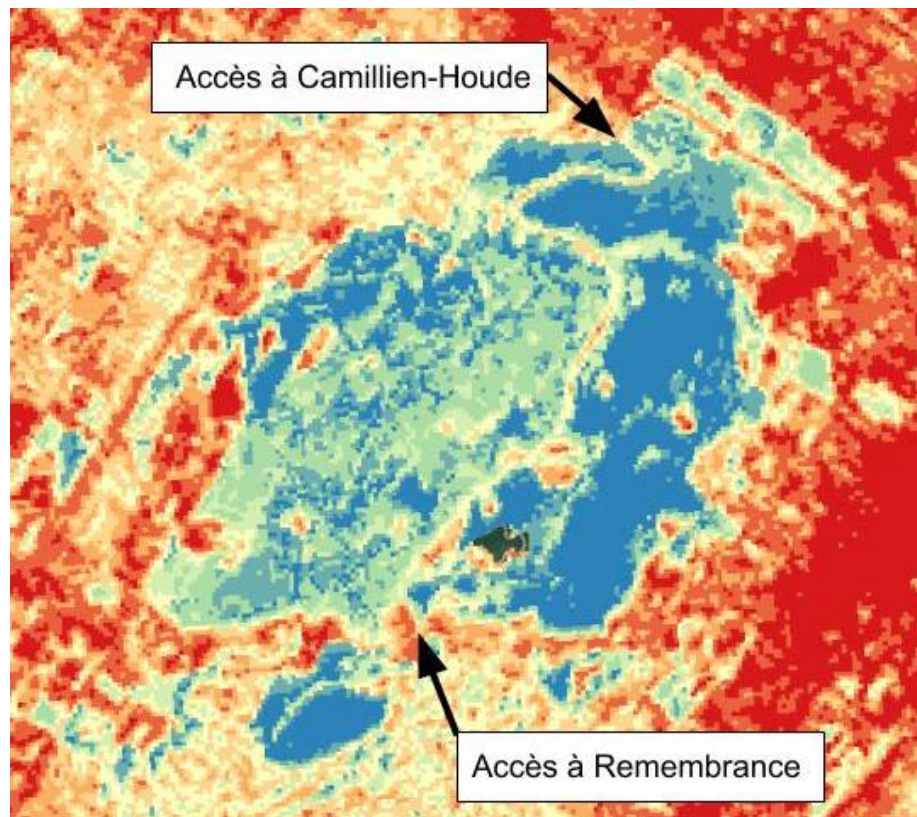
- au carrefour Mont-Royal/Camillien-Houde ainsi qu'à l'entrée ouest du parc, ériger une arche ou un autre marqueur d'envergure signalant la limite parc/trame urbaine (voir Recommandation 13);
- installer un panneau affichant la carte des sentiers pédestres et cyclables à divers endroits stratégiques, comme à l'entrée de Remembrance, à l'entrée de Camillien-Houde, à chaque stationnement et à chaque abribus.
- tel que cela a été testé dans le cadre du projet pilote (voir photo ci-dessous), installer des pancartes indiquant le temps de marche pour se rendre à divers points d'intérêt;
- au croisement avec d'autres voies ou sentiers, installer des pancartes qui indiquent les directions, destinations, distances et temps de marche.



## 6. Réduire les îlots de chaleur le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.

À juste titre, notre montagne est souvent désignée comme un immense îlot de fraîcheur au cœur du centre-ville. Cependant, en examinant la situation à une échelle plus fine, on se rend compte qu'une veine rouge traverse ce poumon vert : l'allée Camillien-Houde/Remembrance et les espaces minéralisés qui s'y rattachent (stationnements, voies d'accès, bretelles) forment un long îlot de chaleur, ce qui peut affecter l'expérience des usagers et réduire la qualité de la promenade le long de cette voie. C'est pourquoi nous recommandons:

- de réduire les surfaces minéralisées dans les stationnements de la Maison Smith et Mount Royal Park Parking (plus de détails à la Recommandation 10);
- d'augmenter la canopée aux abords de l'allée et dans les stationnements; là où c'est possible de le faire sans perturber l'écosystème, on pourrait privilégier la plantation d'arbres à large ramure qui, à maturité, viendront refermer la canopée au-dessus de l'allée.
- d'intégrer, lorsque c'est possible et écologiquement acceptable, des bandes végétalisées et des milieux humides (noues, étangs, etc.) en bordure de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.



## PRINCIPE II

**Assurer la grande qualité esthétique et paysagère de toutes les interventions humaines qui jalonnent l'allée Camillien-Houde/Remembrance.**

### 7. Améliorer la qualité des aménagements du belvédère Soleil et du Café suspendu.

Le projet pilote a permis de tester l'aménagement d'un belvédère en surplomb du cimetière, à mi-chemin entre le belvédère Camillien-Houde et le stationnement Mount Royal Park Parking – le belvédère Soleil. Le point de vue y est magnifique et c'est une bonne idée de permettre aux promeneurs de s'y arrêter pour l'admirer. Cependant, les aménagements permanents devront être à la hauteur du statut du Mont-Royal :

- Bien que le « bois de palette » trouve sa place dans les tiers lieux comme les friches que se réapproprient les citoyens (Village du Pied-du-Courant, par exemple), ce matériau ne nous semble pas adéquat pour le Mont-Royal. Il en va de même des structures métalliques rappelant des échafaudages et les modules de béton de type glissière. Un projet de valorisation du bois de frêne abattu sur le mont Royal pourrait être envisagé afin de créer du mobilier spécifique au parc, tout en permettant de sensibiliser les visiteurs à l'agrile du frêne.



- Reste aussi à régler le problème du stationnement illégal des automobiles sur l'accotement au niveau du belvédère Soleil constaté lors du projet pilote. En mettant en œuvre nos recommandations précédentes, les automobilistes ne pourraient plus se stationner à cet endroit; ils devraient laisser leur véhicule dans un stationnement et marcher jusqu'au belvédère ou prendre le transport collectif. Un emplacement dédié aux personnes à mobilité réduite et débarcadère pourraient être envisagés.
- Enfin, au lieu d'aménager le belvédère Soleil dans l'accotement du côté du cimetière, on pourrait envisager la possibilité de monter une structure en hauteur, de manière à ce que le belvédère soit adossé à la falaise et accessible par le sentier qu'on retrouve de ce côté. Cela aurait pour avantages d'offrir une meilleure vue et de connecter le





belvédère directement au réseau de sentiers. Cette option viendrait aussi limiter les enjeux de cohabitation piétons-véhicules qui plus est dans un scénario intégrant l'implantation d'un feu pour gérer la circulation dans l'escarpement.



Les mêmes considérations d'esthétique et de matériaux s'appliquent au Café suspendu du belvédère Camillien-Houde ainsi qu'à tout autre aménagement qui pourrait être envisagé tout au long de la promenade. Mettre davantage en valeur les points de vue nous apparaît primordial.

#### **8. Accorder une attention particulière aux abribus et à l'aménagement de leurs abords.**

Dans le contexte du parc du Mont-Royal, les abribus et leurs abords représentent pour le visiteur un point d'entrée dans le parc, ou un lieu d'attente qui prolonge de quelques précieuses minutes le temps passé au parc. Par conséquent, en plus de fournir l'abri contre les intempéries (été comme hiver) et des bancs pour se reposer, les abribus pourraient



devenir des sites d'information sur le parc, des lunettes sur le paysage ou des lieux où l'on propose une expérience artistique ou sensorielle particulière. En 2017, le CRE-Montréal, la Chaire de recherche IDEAS-BE de l'Université Concordia et la Chaire de recherche de l'Université de Montréal sur les concours ont organisé conjointement un concours d'idées afin de dynamiser les espaces autour des arrêts d'autobus. Il ne fait aucun doute que certaines de ces idées pourraient inspirer des aménagements rehaussés aux arrêts d'autobus bordant l'allée Camillien-Houde/Remembrance ([Site du concours](#)).

#### 9. Améliorer la qualité du mobilier urbain et des panneaux de signalisation, qu'ils soient permanents ou temporaires.

Toujours dans l'esprit du respect du caractère patrimonial du parc, il nous apparaît important de faire l'effort d'opter pour un mobilier urbain aux plus hauts standards de qualité et de design. Ce principe devrait s'appliquer minimalement aux éléments suivants :

- Mobilier urbain temporaire : Dans le cadre du projet pilote, des voies ont été barrées à la circulation à l'aide d'équipements de rue comme ceux qu'on retrouve couramment à travers la ville : pots de fleurs massifs en béton, modules de type glissière, cônes orange, etc. Dans le cas de mesures permanentes, il sera important d'opter pour des équipements et des aménagements à la hauteur du lieu.
- Panneaux de signalisation : Il en va de même pour la signalétique. On comprend qu'il faille utiliser les panneaux conventionnels lorsqu'il s'agit de guider les usagers comme sur une artère de ville. Pour l'allée Camillien-Houde/Remembrance, il serait intéressant de développer une signalétique au design unique et cohérente sur l'ensemble du parc, à la fois claire et respectueuse du caractère patrimonial du parc.



## **PRINCIPE III**

**Protéger les écosystèmes, réduire les sources de stress sur le vivant et favoriser un contact respectueux avec la nature.**

### **10. Réduire la superficie des espaces de stationnement et en faire une gestion durable.**

Dans une perspective de préservation de l'écosystème du parc du Mont-Royal de même que de gestion durable de cet espace vert, il devient crucial d'analyser les possibilités de réduction de l'ensemble des surfaces minéralisées du parc incluant les voies et les stationnements. Toutes sortes de mesures peuvent alors être mises en place, soit : le partage de stationnement hors site avec navette, le jalonnement dynamique, des services spéciaux de transport collectif lors des périodes de fort achalandage, etc. Une diminution progressive du nombre de cases de stationnement aurait un impact direct sur le nombre d'automobiles dans le parc et viendrait réduire les surfaces minéralisées; l'espace ainsi récupéré pouvant être reconverti en espaces verts et espaces favorisant la gestion durable des eaux pluviales. Il serait opportun d'appliquer au réaménagement des stationnements les principes de [l'attestation Stationnement écoresponsable](#), de manière à en réduire l'empreinte.

### **11. Mener des activités de sensibilisation environnementale aux différents points d'intérêt le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.**

L'organisme Les amis de la montagne porte déjà d'importantes initiatives écologiques dans le parc, notamment des corvées, des activités de conservation impliquant les citoyens, et des interventions d'éducation et de sensibilisation. Il est important de poursuivre ces activités et d'étendre ce programme de manière à rejoindre les usagers qui fréquenteront les divers points d'intérêt le long de l'allée Camillien-Houde/Remembrance, notamment le nouveau belvédère et le Café suspendu.

### **12. Prendre en considération les particularités écologiques du parc du Mont-Royal dans les nouveaux aménagements.**

Toutes nos recommandations concernant l'aménagement sont susceptibles de perturber l'environnement, de perturber les sols et, par conséquent, d'accroître certaines menaces qui pèsent déjà sur les écosystèmes du parc : les espèces exotiques envahissantes prolifèrent dans les sols perturbés et le bruit causé par les travaux peut perturber gravement les comportements animaux. Étant donné l'extraordinaire richesse écologique du parc du Mont-Royal et son rôle de réservoir de biodiversité pour l'ensemble de la métropole, il est essentiel d'intégrer à la planification des travaux des mesures de prévention de ces nuisances. En somme, il sera important de :

- privilégier les espèces indigènes dans les aménagements paysagers;
- prévenir la prolifération des espèces envahissantes lors des travaux (une solution consiste à cartographier les espèces envahissantes présentes sur les terrains où vont



avoir lieu les travaux, ce qui permet d'identifier les zones où la machinerie devrait éviter de circuler)<sup>1</sup>;

- limiter la pollution sonore, particulièrement pendant la période de reproduction des oiseaux.

Pendant les travaux, des panneaux d'information pourraient éduquer le public sur les mesures de prévention mises en œuvre, ce qui ferait office d'action de sensibilisation.

## **PRINCIPE IV**

**Revoir l'aménagement des accès au parc à une échelle plus large et connecter les secteurs du parc du Mont-Royal situés de part et d'autre de la voie.**

### **13. Finaliser le chemin de ceinture en aménageant une passerelle au-dessus de Camillien-Houde pour relier le bois longeant le boulevard Mont-Royal et la partie principale du parc du Mont-Royal.**

Depuis longtemps, il est question de relier par une passerelle le chemin Olmstead à un sentier polyvalent qui s'étendrait dans le bois longeant le boulevard Mont-Royal. Cette passerelle constitue un élément essentiel du projet de Chemin de ceinture du mont Royal, la voie Camillien-Houde agissant actuellement comme une barrière.

La passerelle ne devrait pas seulement relier les deux sentiers; il faut également penser à intégrer à la structure des escaliers qui permettraient aux piétons se promenant sur Camillien-Houde d'y accéder. Enfin, répétons que l'ouvrage devrait rencontrer les plus hauts standards de qualité et d'esthétique. Elle pourrait être conçue de façon à marquer l'entrée du parc (voir Recommandation 5).

---

<sup>1</sup> Québec. Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2012). *La prévention de l'envahissement des abords de route par le roseau commun*. In MTQ. Librairie.







**14. Relier le secteur du Bois Summit et le secteur du mont Royal par un réaménagement convivial et sécuritaire de l'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges.**

L'intersection Remembrance/Côte-des-Neiges fera l'objet d'importants travaux prochainement. La reconfiguration prévue entend notamment donner une véritable entrée au parc et faciliter le passage des promeneurs entre les secteurs du Bois Summit et du mont Royal. On ne saurait trop insister sur l'importance d'aménager des liens tout aussi conviviaux que sécuritaires, tant pour les piétons que pour les cyclistes, à cette intersection et au-delà, dans les lacets du Chemin Belvédère. Ce chantier invite à réfléchir dès maintenant à la continuité de l'expérience « promenade », du carrefour Mont-Royal/Parc jusqu'à la boucle ouest de Summit Circle.

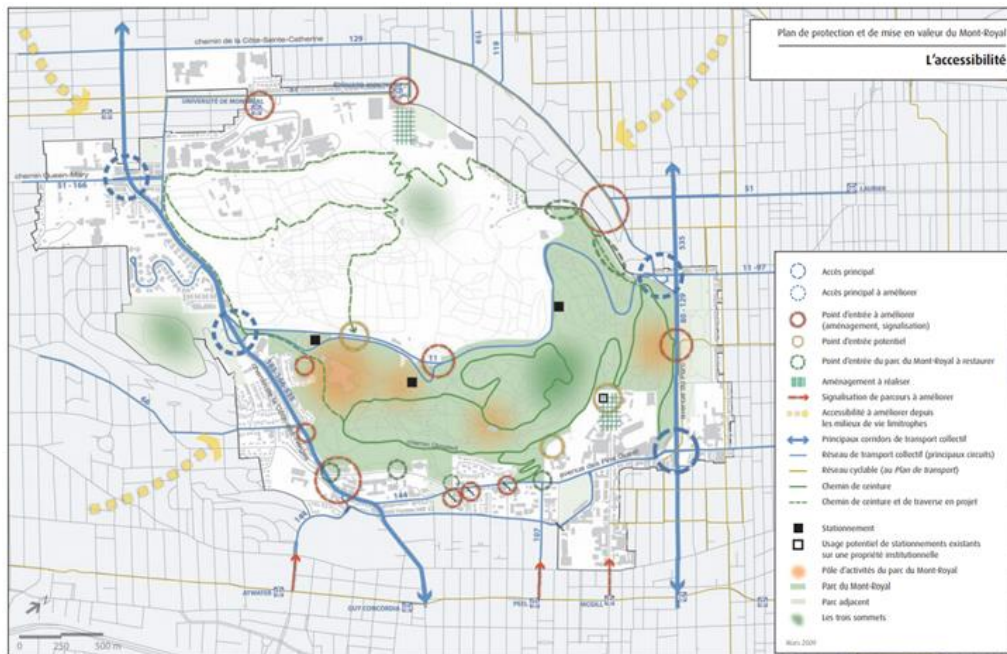
**15. Assurer l'accès convivial et sécuritaire des piétons et cyclistes sur les grandes artères, à proximité des accès au parc.**

Les déficits en termes de sécurité et d'accès à l'allée Camillien-Houde/Remembrance permettent de mettre en lumière ceux qui existent également à proximité, sur l'avenue des Pins, l'avenue du Parc, la rue Mont-Royal et le chemin de la Côte-des-Neiges, toutes des artères à haut volume de circulation et où les véhicules circulent à haute vitesse<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Données d'accidentologie des intersections aux abords du parc (DRSP, 2018) : **Intersection des Pins/du Parc** : 72 occupants de véhicules à moteur, 12 cyclistes, 6 piétons (1 décès). **Intersection du Parc/Mont-Royal/Côte-Sainte-Catherine** : 81 occupants de véhicules à moteur, 16 cyclistes, 10 piétons. **Intersection Côte-des-Neiges/Remembrance** : 18 occupants de véhicules à moteur (1 décès), 4 cyclistes, 2 piétons. **Intersection Côte-des-Neiges/Queen-Mary** : 19 occupants de véhicules à moteur, 3 cyclistes, 9 piétons. **À la traverse piétonne du Parc/Rachel** : aucun occupant de véhicules à moteur, aucun cycliste, aucun piéton.





Carte des accès au parc du Mont-Royal.

Les sentiers, chemins et voies du parc et le réseau de mobilité qui y donnent accès sont les composantes indissociables d'un même système. Il faut par conséquent profiter de la requalification de l'allée Camillien-Houde/Remembrance pour y arrimer les mesures qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour augmenter la sécurité des usagers les plus vulnérables, à savoir les piétons et cyclistes. Ces efforts répondront par le fait même à un besoin d'amélioration de la desserte pour les résidents des quartiers avoisinants le parc, de même que pour la population de la grande région métropolitaine.

## PRINCIPE V

**Communiquer efficacement et de manière rassembleuse la nouvelle vision et informer des étapes de sa mise en œuvre.**

### 16. Déployer une campagne de communication visant à informer la population sur le devenir de l'allée Camillien-Houde/Remembrance.

Pour se rallier au projet, les résidents de Montréal devront comprendre les raisons qui poussent l'administration municipale à revoir la vocation de Remembrance et Camillien-Houde et les avantages de cette requalification. Ils devront être tenus au courant de l'état d'avancement des travaux et des options de déplacement qui s'offrent à eux à chaque étape (transport collectif, parcours cyclistes et piétons).



## CONCLUSION

Toutes nos recommandations vont dans le sens de consolider et d'améliorer l'« expérience parc ». Nous considérons que les efforts à consentir pour ce faire en valent largement la peine. Tout le monde s'accorde sur l'importance de préserver la montagne, et plus particulièrement son cœur, le parc du Mont-Royal. Passer à l'action demande des gestes audacieux et en consonance avec notre époque qui se tourne vers la mobilité durable, une protection forte des milieux naturels et patrimoniaux, et une accessibilité accrue à des espaces verts publics urbains.

L'actuelle allée Camillien-Houde/Remembrance ne répond pas à de telles aspirations, comme c'est aussi le cas de l'échangeur Remembrance. Un réaménagement majeur de ce lien crucial entre le parc et la ville est donc nécessaire pour assurer une cohérence avec tous les principes édictés par un grand nombre de documents adoptés par différents paliers gouvernementaux, y compris bien sûr ceux de la ville de Montréal.

Il nous apparaît aussi évident qu'il est important que le parc du Mont-Royal, et plus largement ce site appelé affectueusement « la montagne », se trouve en première ligne pour l'application de ces principes. Nous sommes convaincus que cela contribuera à placer avantageusement le mont Royal dans le cadre de sa candidature pour inscription sur la liste indicative canadienne des sites du patrimoine mondial UNESCO.



## ANNEXE

### Liste des interventions du CRE-Montréal en lien avec le parc du Mont-Royal

#### Mémoires

- Mémoire sur le projet de Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (2016-11-22)
- Mémoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal sur le projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2008-04-24)

#### Communiqués de presse

- Parc du Mont-Royal | Le CRE-Montréal appuie l'élimination de la circulation de transit pour que la Voie devienne Promenade (2018-03-13)
- Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » Un projet porteur pour Montréal (2015-02-25)
- Marianopolis : Une décision historique et cruciale pour la protection du mont Royal (2010-05-20)
- Le CRE-Montréal se réjouit des conclusions de l'OCPM concernant le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (2008-08-26)

#### Articles et entrevues

- Premières impressions du budget municipal : Une place de choix pour la nature et la mobilité durable (2018-11-08)
- Ski alpin sur le mont Royal : une idée inconcevable (2018-10-11)
- Un automne bien rempli de consultations sur l'aménagement (2018-09-28)
- Le calme d'un parc retrouvé sur le mont Royal (2018-07-11)
- Les dossiers chauds à surveiller (2018-06-21)
- Appuyez la volonté municipale d'éliminer la circulation de transit dans le parc du Mont-Royal (2018-06-08)
- Plan de la fermeture de Camillien-Houde/Remembrance (2018-05-10)
- La voie Camillien-Houde - un communiqué et des consultations annoncées (2018-03-15)
- Le parc du Mont-Royal ne sera plus une voie rapide (2018-02-15)
- Les piétons en danger sur le Mont-Royal (2018-02-01)
- Un comité exécutif avec beaucoup de dossiers en environnement, transport et aménagement (2017-11-23)
- Le Mont-Royal aux prises avec l'agrile du frêne : un défi de taille (2017-10-26)
- Les dossiers environnementaux incontournables de Montréal pour les quatre prochaines années (2017-10-18)
- Mont-Royal : La montagne nécessite encore des actions à court terme (2017-10-12)
- Agrile du frêne : nécessaire de dépasser les limites du parc du Mont-Royal (2017-09-14)
- Le Mont-Royal à l'étude pour mieux le protéger (2016-12-01)
- Plan de conservation du Mont-Royal : une démarche importante (2016-11-17)
- Les Assises montérégiennes : neuf montagnes, un événement (2016-10-20)



- Début des consultations publiques sur le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (2016-10-06)
- Autorisation d'un terrain synthétique sur le mont Royal : un choix qui n'a de vert que la couleur (2016-06-09)
- Journée d'étude – Le mont Royal pourrait-il disparaître ? (2016-06-09)
- Un Corridor vert métropolitain pour des milieux de vie et s'adapter aux changements climatiques (2016-05-05)
- Le printemps avec Les amis de la montagne (2016-05-04)
- Les amis de la montagne : 30 ans au service du Mont-Royal (2016-04-07)
- La vision autoroutière en milieu urbain doit céder sa place (2016-01-28)
- Promenade urbaine «Fleuve-Montagne» Un projet porteur pour Montréal (2015-02-25)
- La protection et la mise en valeur du mont Royal : Forum public 2015, un rendez-vous des Amis de la Montagne (2014-12-18)
- Forum public des Amis de la montagne - Habiter la montagne - Enjeux et défis (2014-05-22)
- Une entrée du parc du Mont-Royal réaménagée (2014-03-27)
- Consultation de la population sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu et de l'Institut thoracique (2014-03-27)
- Un pas de plus vers le chemin de ceinture du mont Royal (2013-12-18)
- Traditions et sports d'hiver au mont Royal (2013-12-18)
- L'avenir des institutions de la Montagne (2013-12-18)
- Retour sur le Sommet du Mont-Royal 2013 : Bilan et perspectives d'avenir (2013-06-19)
- Sommet du Mont-Royal 2013 : bilan et perspectives d'avenir (2013-05-22)
- Projet de développement du campus du collège Notre-Dame à Montréal (2013-05-12)
- 1 500 arbres sur le mont Royal (2013-04-23)
- Fermeture de la chaussée sud du chemin Remembrance (2011-03-17)





50, rue Sainte-Catherine Ouest, #300  
Montréal, QC H2X 3V4

tél.: 514 842-2890  
info@cremtl.qc.ca  
cremtl.qc.ca

suivez-nous!

